

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 48 en date du 22.10.2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de SAINT-AVOLD..... Adresse 36 BD DE..... ...LORRAINE..... Code Postale : 57500..... Ville: SAINT-AVOLD.....	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
---	--	---

Je soussigné (nom-prénom) MR HIRT JEAN PAUL

Titulaire du droit de chasse sur la commune de SAINTE-AVOLD (WALLENBERG)

Lot n° : communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant RUE DES SANGES

57470 HOMBOURG-HAUT

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- FORÊT DU WALLENBERG
-
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 12.10.2024 au 01.10.2025

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : HOMBOURG-HAUT Le 12.10.2024

Signature (obligatoire) :

